

● ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ MUTUEL

Planification des opérations de mission

●

● PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE

FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS

8800 Astronaut Blvd, Cape Canaveral, FL
32920, United States

● PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE

LUMEN EARTH OBSERVATION

4600 Innovation Loop, Herndon, VA 20171,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

● 01

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0033

● 02

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

9 mars 2026

● 03

ÉMIS LE

9 février 2026

● 04

DROIT APPLICABLE

**État de Floride,
États-Unis**

FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS, INC.

CONFIDENTIEL – PRÉPARÉ POUR
LUMEN EARTH OBSERVATION. NE
PAS DIFFUSER AU-DELÀ DES
PARTIES NOMMÉES.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0033

POUR SIGNATURE

01

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0033

02

PARTIES

Farhorizon Orbital
Systems et
Lumen Earth
Observation

03

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

9 mars 2026

04

DURÉE

18 mois

05

DROIT APPLICABLE

État de Floride,
États-Unis

06

STATUT

Pour signature

SUMMARY

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

9 mars 2026

La date à partir de laquelle la
divulgence peut commencer

DURÉE

18 mois

La confidentialité survit à
l'expiration

OBJET

Planification des opérations
de missionPlanification de bout en bout des
opérations de mission et de la
programmation des stations sol
pour le lancement de la
prochaine constellation
d'observation de la Terre
de Lumen.

DROIT APPLICABLE

État de Floride, États-Unis

Comté de Brevard, Floride

PARTIES

Deux

Farhorizon Orbital Systems et
Lumen Earth Observation

SECTOR

01

OBJET ET CONTEXTE

La prochaine constellation de Lumen Earth Observation — douze satellites d'imagerie remplaçant sa flotte vieillissante de première génération — doit être lancée au cours des deux prochains trimestres. L'entreprise dispose d'opérations solides de traitement d'images et de vente, mais n'a jamais planifié ni piloté une mission de cette envergure, et son accès actuel aux stations sol se limite à une seule antenne louée, incapable de prendre en charge une constellation de douze satellites.

Farhorizon Orbital Systems propose un engagement de seize semaines couvrant la conception orbitale et des schémas de couverture, un contrat concurrentiel de réseau de stations sol, les procédures d'opérations de mission, ainsi qu'une équipe d'opérations de vol formée et prête pour la semaine de lancement. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

DOC • RX

PRÉAMBULE

La prochaine constellation de Lumen Earth Observation — douze satellites d'imagerie remplaçant sa flotte vieillissante de première génération — doit être lancée au cours des deux prochains trimestres. L'entreprise dispose d'opérations solides de traitement d'images et de vente, mais n'a jamais planifié ni piloté une mission de cette envergure, et son accès actuel aux stations sol se limite à une seule antenne louée, incapable de prendre en charge une constellation de douze satellites.

Farhorizon Orbital Systems propose un engagement de seize semaines couvrant la conception orbitale et des schémas de couverture, un contrat concurrentiel de réseau de stations sol, les procédures d'opérations de mission, ainsi qu'une équipe d'opérations de vol formée et prête pour la semaine de lancement. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS**

FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS,
INC. • EIN 59-3841207

8800 Astronaut Blvd, Cape Canaveral, FL
32920, United States

missions@farhorizonorbital.com •
+1 321 555 0128 •
farhorizonorbital.com

**PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****LUMEN EARTH OBSERVATION**

LUMEN EARTH
OBSERVATION, INC.

4600 Innovation Loop, Herndon, VA 20171,
United States

priya.natarajan@lumeneo.com • +1
703 555 0192

CONDITIONS DE L'ACCORD

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela comprend, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Farhorizon Orbital Systems et Lumen Earth Observation sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. EXCL USIO NS

Les
obligations
du
présent
accord
ne
s'appliquent
pas
aux
informations
dont
la
Partie
destinataire
peut
démontrer
qu'elles
: (a)
étaient
légalement
en sa
possession
avant
la
divulcation,
sans
obligation
de
confidentialité
; (b)
sont
ou
deviennent
publiquement
accessibles
autrement
que

par un
manquement
de la
Partie
destinataire
; (c)
sont
légalement
reçues
d'un
tiers
sans
restriction
; ou
(d)
sont
développées
de
manière
indépendante
par la
Partie
destinataire
sans
utilisation
ni
référence
aux
informations
confidentielles.
Si la
Partie
destinataire
est
tenue
par la
loi, un
règlement
ou
une

décision
de
justice
de
divulguer
des
informations
confidentielles,
elle
peut
le
faire à
condition,
dans
la
mesure
légalement
permise,
d'en
informer
rapidement
la
Partie
divulgateurice
et de
lui
apporter
une
assistance
raisonnable
pour
obtenir
un
traitement
protecteur.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un

secret
commercial
au
regard
du
droit
applicable.



5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.



6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Floride, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Brevard, Floride

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

AUTH

POUR FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS

FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

AUTH

POUR LUMEN EARTH OBSERVATION

PRIYA NATARAJAN

VP DES OPÉRATIONS DE MISSION

Date

FARHORIZON ORBITAL SYSTEMS — SERVICE JURIDIQUE

8800 Astronaut Blvd, Cape Canaveral, FL 32920,
États-Unis

missions@farhorizonorbital.com • +1 321 555 0128 •
farhorizonorbital.com

Farhorizon Orbital Systems, Inc. • EIN 59-3841207